



# **RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES**

## **COMMUNE DE VANDOEUVRE- LÈS-NANCY**

**(Département de Meurthe-et-Moselle)**

**Exercices 2019 et suivants**

Le présent document a été délibéré par la chambre le 22 octobre 2024

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SYNTHÈSE.....</b>	<b>3</b>
<b>RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>PROCÉDURE.....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
1 UN INVESTISSEMENT IMPORTANT DE LA COMMUNE DANS DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES .....	8
1.1 Une commune bien dotée en équipements sportifs .....	8
1.1.1 Des équipements permettant de proposer une variété de sports.....	8
1.1.2 Des équipements en nombre suffisant et globalement accessibles .....	10
1.1.3 L'analyse des besoins des jeunes peu formalisée.....	13
1.2 Une commune investissant dans ses infrastructures sportives .....	14
1.2.1 Des équipements régulièrement renouvelés.....	14
1.2.2 Un investissement conséquent dans les équipements sportifs .....	14
2 DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES .....	16
2.1 Une stratégie de la ville en matière sportive à compléter.....	16
2.2 Le sport dans les structures d'accueil collectif.....	18
2.3 Un rôle majeur des associations .....	22
2.4 Le sport comme facteur de prévention sociale et médicale.....	26
3 RENFORCER LE SOUTIEN FINANCIER DES JEUNES POUR LA PRATIQUE D'UN SPORT.....	28
3.1 L'aide financière à la pratique sportive à destination des usagers .....	28
3.2 Le coût de la politique sportive pour la commune .....	31
3.3 Des outils d'évaluation à développer .....	34
<b>ANNEXES.....</b>	<b>36</b>
Annexe n° 1. Carte jeunes .....	37
Annexe n° 2. Dépenses dans la politique sportive .....	38
Annexe n° 3. Répartition des charges .....	39

## SYNTHÈSE

La ville de Vandœuvre-lès-Nancy se situe dans le département de Meurthe-et-Moselle et fait partie de la métropole du Grand Nancy. Elle compte 29 723 habitants en 2020 dont 33 % de jeunes de 15 à 29 ans (9 814 dont 54 % de garçons) et 15 % d'enfants de moins de 15 ans (4 455 dont 51 % de garçons).

### *Une commune bien dotée en équipements sportifs*

Les jeunes habitants de Vandœuvre-lès-Nancy peuvent pratiquer une variété de sports au sein des 75 équipements sportifs recensés par le ministère des sports : football, basketball, handball, volleyball, tennis, escrime, équitation, ...

La rénovation du parc existant et la construction de nouvelles infrastructures représentent 12,5 % des dépenses globales d'investissement de la ville. Celle-ci envisage d'y consacrer 17 % dans les années à venir.

Cependant, malgré la place accordée à ces investissements et la présence d'une population jeune représentant 48 % de la population, l'analyse des besoins de ces derniers n'est pas suffisamment formalisée.

### *Un environnement à renforcer pour attirer les publics les plus éloignés du sport*

La politique de la ville en matière sportive est fortement tournée vers les jeunes élèves de maternelle et de primaire, en organisant de nombreuses activités à leur profit.

Pour les jeunes plus âgés, les associations sportives jouent un rôle majeur, encouragé par le financement et le soutien de la commune.

Néanmoins, les actions directes organisées par la commune à destination des jeunes femmes et des jeunes des quartiers prioritaires de la ville pourraient être plus abouties. Les activités sportives offertes à ces publics pourraient être élargies.

### *Un soutien financier à destination des jeunes à mieux cibler*

Les jeunes vandopériens âgés de cinq à 20 ans peuvent bénéficier d'une aide financière de la commune de 70 €, quelles que soient leurs ressources et l'activité sportive choisie, pour participer au financement des frais d'inscription auprès d'une association partenaire.

Ces aides ont pu constituer un effet d'aubaine pour les associations, certaines ayant augmenté leurs tarifs. Par ailleurs, malgré le cumul avec des aides de l'État et du département de Meurthe-et-Moselle, l'inscription à certains sports peut dépasser le montant total de l'aide accordée et les frais individuels pour s'équiper ne font pas l'objet d'une prise en charge par la collectivité.

## RECOMMANDATIONS

**Recommandation n° 1.** (Ville de Vandœuvre-lès-Nancy) : Définir les axes de la politique sportive en intégrant un volet plus inclusif à la pratique sportive, en partenariat avec les autres acteurs de la politique sportive.

**Recommandation n° 2.** (Ville de Vandœuvre-lès-Nancy) : Se doter d'outils d'analyse de la politique sportive de la ville.

## PROCÉDURE

Le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy est inscrit au programme de l'année 2024 de la chambre régionale des comptes Grand Est. Le contrôle porte sur les exercices 2019 à 2023.

Une lettre d'ouverture du contrôle a été adressée le 19 mars 2024 à l'ordonnateur en fonctions, réceptionnée le 21 mars 2024.

Le directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle et la préfète de Meurthe-et-Moselle ont été informés de l'ouverture du contrôle par courriers du greffe du 19 mars 2024.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières (CJF), l'entretien préalable à la fin du contrôle a été réalisé le 7 juin 2024 avec l'ordonnateur en fonctions.

Le 1<sup>er</sup> août 2024 ont été adressées à l'ordonnateur en fonctions les observations provisoires retenues par la chambre. Des extraits ont également été envoyés à cette même date aux tiers mis en cause au titre de l'article R. 243-5 du code des juridictions financières. Après examen des réponses reçues, la chambre a arrêté ses observations définitives lors de sa séance du 22 octobre 2024.

## INTRODUCTION

*Une population jeune, dont quasiment la moitié vit dans un quartier prioritaire de la ville*

La commune de Vandœuvre-lès-Nancy se situe dans le département de Meurthe-et-Moselle et fait partie de la métropole du Grand Nancy. Elle compte 29 723 habitants en 2020<sup>1</sup>, dont 33 % de jeunes de 15 à 29 ans (9 814 dont 54 % de garçons) et 15 % d'enfants de moins de 15 ans (4 455 dont 51 % de garçons).

La commune est densément peuplée, avec 3 142 habitants au km<sup>2</sup> contre 1 805,5 dans la métropole, 139,6 dans le département de Meurthe-et-Moselle et 96,8 dans la région Grand Est. Elle se caractérise par de forts contrastes sociaux. 45 % de la population, soit 13 441 personnes en 2018, vit ainsi dans un quartier prioritaire de la ville<sup>2</sup>.

La part des ménages fiscaux imposés en 2021 est plus faible qu'au sein de la métropole (43 % contre 53,5 %). Corrélativement, la médiane du revenu disponible par unité de consommation<sup>3</sup> est plus faible (18 680 € contre 22 720 €) et le taux de pauvreté est beaucoup plus important (30 % contre 19 % et même 15,1 % dans la région). Le taux de pauvreté des moins de 30 ans s'élève à 42 %, alors qu'il est de 26,7 % dans le département et 24,3 % dans la région.

Le taux d'activité des 15-64 ans est plus faible que dans la métropole et dans la région (55,7 % contre 66,5 % et 74 %). Le taux de chômage des 15-24 ans est de 27,3 %, contre 16,5 % dans le département et 17 % dans la région. Dans la population de 15 ans et plus non scolarisée, la proportion la plus importante n'a aucun diplôme (25,1 %, cette part montant à 28 % s'agissant des femmes), contre 21,1 % dans le département, 22,6 % dans la région et 17,9 % dans la métropole. La deuxième catégorie la plus représentée est titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), brevet d'études professionnelles (BEP) ou équivalent (21,3 % [19,2 % concernant les femmes]), contre 27,3 % dans le département, 28,9 % dans la région et 20,4 % au sein de la métropole du Grand Nancy).

91,4 % des jeunes de 15 à 17 ans sont scolarisés (forte majorité de filles), avec une diminution de leur scolarisation depuis 2009. Le taux de chômage des 15-24 ans est de 27,3 %, alors qu'il est de 16,5 % dans le département et 17 % dans la région. Les enfants de Vandœuvre-lès-Nancy de deux à cinq ans sont scolarisés à 71,7 %, ceux de six à 10 ans à 95,5 % et ceux de 11 à 14 ans à 98,7 %.

---

<sup>1</sup> Données INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-54547#chiffre-cle-13>).

<sup>2</sup> Données SIG Ville (<https://sig.ville.gouv.fr/territoire/54547>).

<sup>3</sup> Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner (revenus d'activité auxquels ont été déduits les impôts directs et prélèvements sociaux). Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé « niveau de vie », est le revenu disponible par « équivalent adulte » (calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre de personnes qui le composent).

La commune comprend des zones franches urbaines<sup>4</sup> et un quartier prioritaire<sup>5</sup> : Haussenville-Nations.

*Le sport dans la commune de Vandœuvre-lès-Nancy*

Le rapport analyse l'accès des jeunes au sport dans la commune de Vandœuvre-lès-Nancy, notamment à travers les éventuels freins à la pratique d'une activité sportive ou les leviers mis en œuvre pour en favoriser l'accès à tous. La notion retenue de jeunes est celle des 0-18 ans, en raison de l'impossibilité de prendre en compte précisément la tranche des 18-25 ans faute de statistiques adéquates.

Tous publics confondus, les 60 associations sportives qui interviennent sur la commune comptent plus de 8 000 adhérents. Les activités les plus pratiquées sont le football et la gymnastique. Les 11 associations les plus importantes<sup>6</sup> comptent en 2022 un total de 4 768 adhérents. Les moins de 18 ans en représentent 3 144, dont 47,6 % de filles.

Le service des sports de la commune, installé dans les locaux du Parc des sports, comprend 24 agents. Il est rattaché à une direction « association, jeunesse et sport » sous l'autorité d'une directrice générale adjointe en charge également des affaires scolaires et périscolaires ainsi que de l'état civil et des élections.

Il est dirigé par un chef de service et un adjoint. Trois agents viennent compléter l'équipe « administrative » et assurent les missions administratives et comptables du service (plannings – conventions – achats ...).

Quatre éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) sont chargés du sport scolaire, de l'organisation et de l'encadrement des opérations « Bouge tes Mercredis » et « Stages Sportifs », ainsi que de l'organisation et de l'encadrement de manifestations sportives. Deux animateurs, un agent polyvalent et 12 gardiens viennent compléter l'effectif du service. Ces derniers sont répartis sur quatre sites différents (Parc des sports – Gymnase Monplaisir – Gymnase du Charmois – Complexe sportif du Haut de Penoy) et assurent l'accueil du public tout au long de la journée.

Le pilotage de la politique sportive se fait en lien avec l'adjoint délégué par le biais de réunions régulières internes. Une coordination « Jeunesse – Sport – Etudiants », composée des élus au sport, à la jeunesse et à la vie étudiante et des services référents, se réunit une à deux fois par an pour faire le lien entre ces politiques publiques.

---

<sup>4</sup> Quartiers de plus de 10 000 habitants, situés dans des périmètres géographiques dits sensibles ou défavorisés. Les entreprises souhaitant s'y installer peuvent bénéficier d'exonération de charges fiscales et sociales pendant cinq ans (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2051>).

<sup>5</sup> Territoires où s'applique la politique de la ville, politique qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire. Ces quartiers sont donc ceux où les revenus sont les plus faibles (<https://www.observationsociete.fr/definitions/quartiers-prioritaires/>).

<sup>6</sup> Gymnastique, handball, football, échecs, boxe, basket, escrime, tennis, athlétisme, volley-ball et handisport

# 1 UN INVESTISSEMENT IMPORTANT DE LA COMMUNE DANS DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

L'accès des jeunes à la pratique sportive comprend plusieurs dimensions :

- l'accès physique aux équipements de pratique sportive, qui recouvre l'existence d'équipements sportifs à proximité des jeunes mais également leur disponibilité horaire pour permettre la pratique, les modalités de desserte, la diversité des installations proposées, ainsi que l'accessibilité des équipements aux jeunes en situation de handicap ;

- l'accessibilité financière, relative à la problématique de la capacité financière des jeunes à pouvoir bénéficier de ces infrastructures sportives (coût de la licence pour la pratique en compétition, coût d'utilisation des équipements, coût d'acquisition du matériel) ;

- l'accessibilité sociale et culturelle, qui implique de prendre en compte l'environnement dans lequel évoluent les jeunes (politiques publiques en faveur de l'accès au sport, ressorts individuels comme l'image de soi ou le plaisir), notamment les questions de genre (accès des jeunes femmes au sport) et de mixité sociale et culturelle des sports.

Cette première partie traite de la dimension physique de l'accès des jeunes aux infrastructures sportives.

## 1.1 Une commune bien dotée en équipements sportifs

### 1.1.1 Des équipements permettant de proposer une variété de sports

La commune de Vandœuvre-lès-Nancy dispose de nombreux équipements publics, répartis sur l'ensemble de son territoire. Certains sont en plein air :

- 3,5<sup>7</sup> terrains de football,
- 1 aire de *street workout*<sup>8</sup> au Parc Richard Pouille,
- 2 courts extérieurs de tennis,
- 1 parcours santé,
- 4 terrains multisports,
- 2 terrains de basket,
- 1 terrain de pétanque.

---

<sup>7</sup> Le demi terrain, correspond à un terrain de football à 8.

<sup>8</sup> Pouvant littéralement être traduit par « entraînement de rue », il s'agit d'une discipline consistant à utiliser l'environnement extérieur pour réaliser une multitude d'exercices physiques au poids de corps. (<https://protrainer.fr/blog/street-workout/>).

**Photo n° 1 : Terrain multisport Serge JACQUINET**



*Source : CRC Grand Est*

D'autres sont des structures couvertes :

- Parc des sports de Vandoeuvre Nations,
- 6 gymnases, dont un relevant de la compétence de la région (gymnase Montplaisir) et un de la compétence de la métropole du Grand Nancy (gymnase du Haut de Penoy),
- 3 courts intérieurs de tennis,
- 1 salle d'arts martiaux,
- 1 piscine (compétence de la métropole du Grand Nancy),
- 2 salles de musculation.

Le Parc des sports est la plus grosse infrastructure de la commune (partagée avec la métropole du Grand Nancy). La salle principale accueille les clubs professionnels de la ville : volley féminin et handball masculin, avec une capacité d'accueil d'environ 1 500 places. Cette salle relève de la compétence de la métropole, bien que la gestion journalière soit effectuée par le service des sports de la commune (cf. partie 3.2).

A côté de cette salle se trouvent sept autres salles de plus petite dimension, relevant de la compétence de la commune. Elles permettent notamment d'y réaliser de la danse, de la boxe, de l'escrime, des arts martiaux, du basket, ...

**Photo n° 2 : Parc des sports de Vandœuvre Nations**

*Source : CRC Grand Est*

Sur la commune se trouvent également des structures privées, notamment un hippodrome, un bowling et une salle de sport privée, ainsi qu'un complexe sportif universitaire.

Ainsi, entre les structures publiques et privées, les habitants de Vandœuvre-lès-Nancy peuvent pratiquer à la fois des sports collectifs (football, basketball, handball, volleyball, ...) et individuels (tennis, sports de combat, danse, bowling, équitation, sport en salle, ...).

### **1.1.2 Des équipements en nombre suffisant et globalement accessibles**

Pour que tous les jeunes de la commune puissent profiter de cette diversité des infrastructures sportives, il faut qu'elles soient en nombre suffisant, accessibles en transport en commun et avec des horaires adaptés à la vie quotidienne. Il importe également de prendre en compte les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap.

#### ***Une offre d'équipements abondante***

Le ministère des sports calcule le taux d'équipements sportifs en France<sup>9</sup>, qui est de 49,44 pour 10 000 habitants et de 0,52 par km<sup>2</sup>. La commune de Vandœuvre-lès-Nancy dispose, selon les données de ce ministère, de 75 équipements sportifs publics et privés<sup>10</sup>, permettant d'avoir un taux d'équipement de 25,23 pour 10 000 habitants. Compte tenu de la densité de la population de Vandœuvre-lès-Nancy, il est plus pertinent de prendre en compte le taux

<sup>9</sup> Données du ministère des sports (<https://equipements.sports.gouv.fr/pages/portrait-territoire/>)

<sup>10</sup> Le ministère des sports compte les équipements par nombre de salles disponibles, ce qui engendre un décalage entre les données transmises par la commune et celles recensées par le ministère. Par exemple, le Parc des sports compte comme une infrastructure pour la ville de Vandœuvre-lès-Nancy alors que le ministère des sports comptabilise le nombre de salles qu'il comporte.

d'équipement au km<sup>2</sup> qui s'élève à huit équipements par km<sup>2</sup>, taux beaucoup plus élevé que la moyenne nationale (0,52).

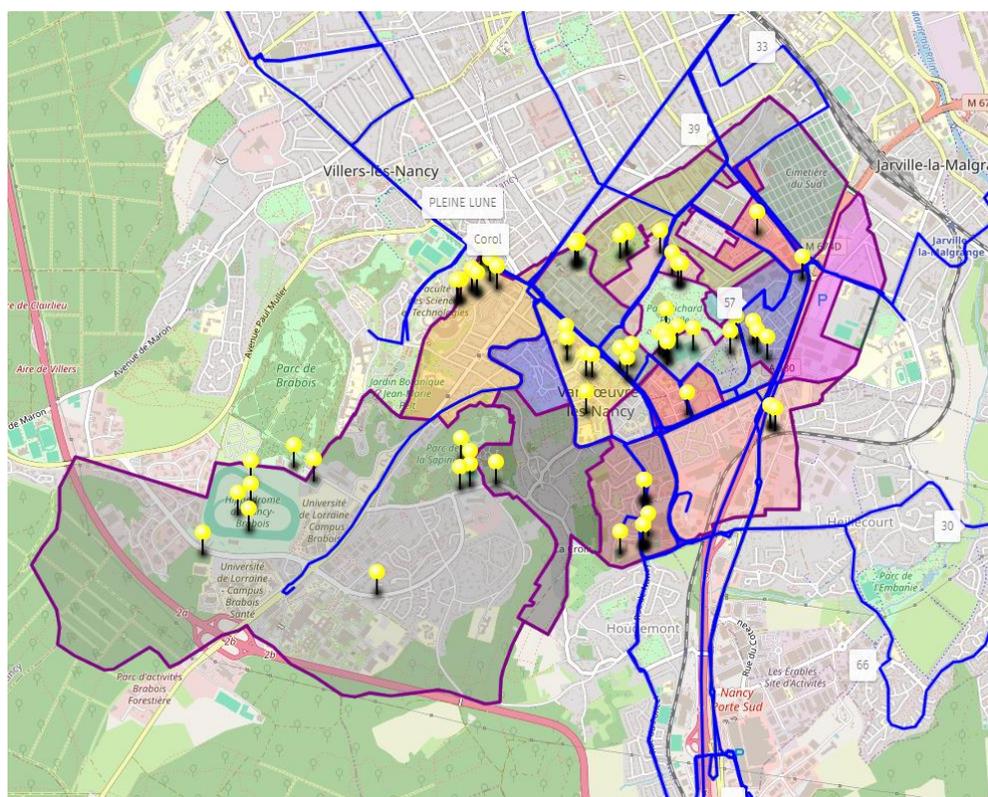
Ce taux d'équipement, calculé au niveau national, regroupe l'ensemble des communes, quelles que soient leur taille et leur nombre d'habitants. Il n'y a pas de comparaison proposée avec des communes de taille équivalente. Ainsi, une commune de 300 habitants disposant d'un seul équipement aura un très bon taux par habitant.

Avec un taux de huit équipements par km<sup>2</sup>, la ville de Vandœuvre-lès-Nancy dispose ainsi de structures sportives nombreuses sur son territoire.

Le recensement figurant sur le site du ministère des sports est réalisé par les propriétaires des équipements, sur la base du volontariat. Ainsi, si les structures privées ou universitaires ne sont pas renseignées, cela ne sera pas pris en compte dans le taux d'équipement de la commune.

Sur le territoire national, 46 % des équipements sont desservis par les transports en commun et 52 % sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. A Vandœuvre-lès-Nancy, 95 % de ces équipements sont desservis par les transports en commun, permettant à tous de pouvoir faire le sport de leur choix. De plus, 80 % des structures sportives sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, soit des taux très supérieurs à ceux de la moyenne nationale.

**Carte n° 1 : Répartition des infrastructures sportives par quartier et leur accessibilité en transport en commun**



*NB : les points jaunes représentent les équipements sportifs, les lignes bleues représentent les lignes de transport en commun et les zones colorées situent les différents quartiers de la ville*  
 Source : commune de Vandœuvre-lès-Nancy

### ***L'accès aux personnes porteuses de handicap***

Concernant plus spécifiquement les personnes en situation de handicap, sept bâtiments couverts sont aux normes pour accueillir des personnes à mobilité réduite. Deux plans de rénovation en lien avec l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée<sup>11</sup>) ont été mis en place, le premier entre 2016 et 2018 et le deuxième pour la période 2021-2024. Cela a permis d'élargir les entrées des gymnases, de changer le mobilier et le marquage au sol. Les abords de certains terrains de football et de certains stades ont été entièrement rénovés. Ces améliorations permettent ainsi aux clubs handisports de pratiquer dans l'ensemble des gymnases de la commune, mais aussi au public en situation de handicap d'être accueilli en dehors des associations sportives.

### ***Les horaires d'ouverture***

Enfin, l'accessibilité aux structures sportives implique leurs modalités d'accès et d'ouverture. Les structures couvertes sont uniquement accessibles sur réservation, pour les associations et clubs, et non pour les pratiquants individuels.

Les horaires d'ouverture des salles offrent une forte amplitude, pouvant aller de 7 h 30 à 23 h (voire davantage en cas de compétition). En moyenne, elles sont ouvertes 8 heures par jour en semaine (du lundi au vendredi). En fin de semaine, des créneaux sont également offerts en plus des compétitions et manifestations qui y sont organisées. La répartition des créneaux est réalisée par les services de la ville chaque année. Des moments sont réservés à l'accueil des élèves de primaire, collège et lycée, notamment, dans les gymnases Montplaisir, Gérard Jacques et Haut Penoy. Des créneaux ponctuels peuvent être réservés par les établissements scolaires en cas de besoin. Les éducateurs sportifs ont également des accès réservés pour réaliser leurs missions de service public.

L'ensemble des gymnases se trouve dans l'enceinte ou à proximité immédiate d'un établissement scolaire (école maternelle, école primaire, collège ou lycée).

La piscine, qui relève de la compétence de la métropole du Grand Nancy, est ouverte tous les jours sur la pause méridienne (11 h 30/14 h), trois fois en fin de journée (mardi, jeudi et vendredi, de 16 h 30 à 21 h, 20 h et 19 h 30, respectivement) ainsi que le vendredi matin de 7 h à 9 h. Le samedi, elle propose un atelier pour les parents avec leurs jeunes enfants de 9 h à 11 h 30 puis ouvre l'accès à tous de 12 h à 16 h 30. Le dimanche, il est possible de s'y rendre de 8 h 30 à 13 h.

Si le public n'a pas accès directement aux salles couvertes, les structures extérieures sont à leur disposition, à l'exception de deux terrains de football, dont l'accès est soit libre, soit sur réservation. En effet, des créneaux sont réservés sur ces terrains par des associations ou des clubs.

---

<sup>11</sup> Outil permettant à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement (<https://lesadap.fr/quest-ce-quun-adap-agenda-daccessibilite-programme/>).

### *Les tensions liées à l'utilisation des équipements*

Des tensions peuvent apparaître lorsque le public ne laisse pas la place aux organismes ayant réservé la structure. Des conflits avec le voisinage ont également été soulevés, ayant conduit à l'adoption d'un règlement intérieur. Enfin, des différends entre un public familial avec de jeunes enfants et les adolescents/jeunes adultes peuvent se produire.

Par ailleurs, sur l'ensemble des sites en accès libre, les usagers ont pu signaler des problèmes de nettoyage et de petite dégradation de matériel (grillages, buts, paniers ...). Les coûts de fonctionnement de ces équipements et ceux liés aux dégradations ne sont pas identifiés spécifiquement.

Au sein des structures couvertes, il n'est pas fait état de difficultés lors des changements de créneaux. Il pourrait néanmoins être opportun d'afficher les horaires pour prévenir toute difficulté.

D'une manière plus globale, les modalités d'accès aux différents équipements ne figurent pas sur le site internet de la ville. En particulier, les horaires des structures en libre accès n'y sont pas affichés. Tant dans un esprit d'apaisement que d'une meilleure information de l'accessibilité aux équipements, la chambre invite la commune à améliorer l'affichage des horaires auxquels le public peut utiliser le matériel à sa disposition.

#### **1.1.3 L'analyse des besoins des jeunes peu formalisée**

La plupart des équipements sportifs ont été créés antérieurement à la période contrôlée. Pour ceux réalisés postérieurement à 2019 et ceux à venir, la commune n'a pas instauré de concertation propre à la jeunesse, même s'il existe différents outils pour permettre à la population de s'exprimer : conseil municipal des enfants, conseils de quartiers, conseil citoyen, budget participatif, conseil des associations... L'objectif d'associer un maximum de personnes dans les projets de la ville permet de prendre en compte des initiatives et d'avoir un retour sur l'adéquation des besoins et des attentes entre la population et la commune, mais il ne concerne pas spécifiquement les jeunes. La définition des projets d'équipements sportifs inclut les problématiques liées à l'accessibilité et à la sécurité et s'inscrit dans les normes réglementaires en vigueur.

Le gymnase de Brabois a été réalisé à la demande des habitants du quartier qui s'estimaient trop éloignés des autres installations de la commune et afin de limiter les transports scolaires des élèves vers des gymnases plus distants. Par contre, des terrains de proximité (football à 5, basket à 3 contre 3) ont été créés, sans qu'il y ait eu de concertation avec les jeunes ou leurs parents au préalable.

Cependant, la commune s'est engagée dans une démarche « territoire en commun », dont le but est d'innover dans les pratiques de concertation, en allant vers les populations éloignées des instances classiques de démocratie (incluant les jeunes). Pour ce faire, elle s'appuie sur un tissu associatif dense, permettant de faire le lien avec la jeunesse (maisons des jeunes et de la culture, clubs sportifs, prévention spécialisée, ...).

Par exemple, l'aire de *street workout* a été construite à la demande de jeunes fréquentant des clubs sportifs et des salles de prévention (cf. partie 2.4), après proposition formulée lors de réunions de quartier.

De même, l'espace sportif urbain, dont la création est prévue pour le printemps 2025, émane d'une réflexion menée avec les associations susceptibles d'utiliser cet équipement (skateboard, BMX, *street workout*, *breaking* et graff).

Il s'agit d'équipements destinés aux pratiques de loisirs plutôt qu'à la compétition.

La concertation n'étant pas la seule source de connaissance des besoins d'une population, l'ordonnateur a indiqué que les besoins des jeunes, correspondant à 48 % de la population, étaient systématiquement pris en compte. Néanmoins, aucune grille d'analyse ni étude de besoins n'a été transmise pour retranscrire l'obtention de ces éléments préalables.

La chambre invite alors la commune à mettre en place des outils de recensement des besoins et des attentes des jeunes en matière sportive et d'instruments de mesure de leur satisfaction.

## **1.2 Une commune investissant dans ses infrastructures sportives**

### **1.2.1 Des équipements régulièrement renouvelés**

La commune de Vandœuvre-lès-Nancy compte des équipements sportifs vieillissants, comme les gymnases Brossolette (1962) et du Charmois (1968), le Parc des sports construit en 1974 ou la piscine Michel Bertrand en 1988 (qui relève de la compétence de la métropole du Grand Nancy).

Depuis 2008, des projets de remise en état ont été mis en œuvre :

- aménagement de vestiaires du terrain de football en 2010,
- éclairage de courts de tennis extérieurs en LED en 2013,
- transformation du terrain de football Sonet 1 en synthétique en 2018,
- rénovation du terrain de football Sonet 2 en 2023.

La commune a également réalisé des travaux sur la fosse et le praticable pour la gymnastique, avec pose de LED au gymnase Gérard Jacques, sur le sol du court intérieur de tennis avec un éclairage LED, posé un éclairage LED et réalisé des travaux de chauffage au gymnase B, dans les salles de danse et de judo du Parc des sports. Par ailleurs, la rénovation d'un autre terrain de football est prévue pour 2025.

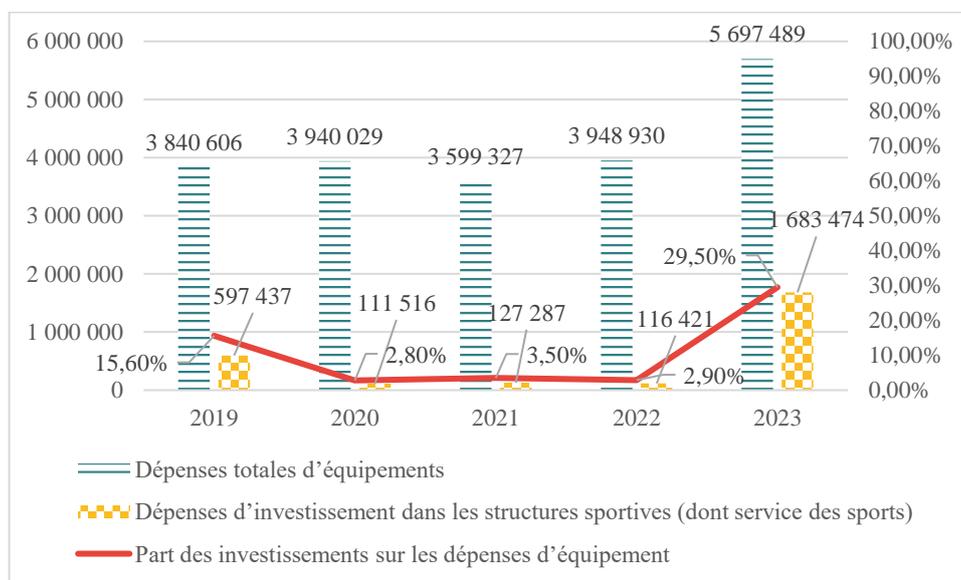
L'ensemble de ces frais d'entretien représente un coût d'environ 120 000 € par an.

### **1.2.2 Un investissement conséquent dans les équipements sportifs**

La commune de Vandœuvre-lès-Nancy a dépensé, en cumulé, 2,6 M€ pour les équipements sportifs entre 2019 et 2023. Cela représente 12,5 % des dépenses totales cumulées d'investissement de la ville (cf. annexe 2). Cependant, l'investissement n'est pas linéaire. En 2019, l'aménagement du terrain de football Jacques Sonet a mobilisé 347 575 €, portant le total des dépenses de cet exercice à 597 437 €. Peu d'investissements sont réalisés entre 2020 et 2022

(entre 111 516 € et 127 287 €). En 2023, de nouveaux travaux de rénovation et de construction autour du terrain de football du Parc des sports sont réalisés pour un montant de près de 1,5 M€. La commune investit 1,68 M€ au total dans les infrastructures sportives sur cet exercice.

**Tableau n° 1 : Part des dépenses d'investissement des structures sportives sur les dépenses totales d'équipements de la commune (en euros)**



Source : CRC Grand Est, à partir des données de Vandœuvre-lès-Nancy et du logiciel ANAFI

Parallèlement aux travaux de rénovation (cf. partie 1.2.1), la ville crée de nouveaux équipements :

- construction du gymnase de Brabois en 2013 et 2014,
- création d'une station de *street workout* en 2019, avec un agrandissement prévu en 2025 au sein d'un espace sportif urbain pour y inclure une aire de skatepark, de *breaking* et un espace graff),
- création de cinq terrains de proximité (3 de basketball 3/3 et 2 terrains de football à 5) ainsi qu'un vestiaire pour le football au niveau du Parc des sports en 2024.

La création d'un boulodrome couvert est envisagée, sans calendrier défini à la date de rédaction du rapport. Par ailleurs, les clubs de volleyball et de handball évoluant au niveau national, des contraintes sont imposées par les fédérations sportives professionnelles, ce qui peut nécessiter l'adaptation ou la création d'équipement. La présence de sportifs de haut niveau ayant un effet dans le dynamisme sportif d'une commune, Vandœuvre-lès-Nancy évoque la création d'une nouvelle salle Arena.

La commune gère ses investissements grâce à la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) et en recourant aux AP/CP (autorisation de programme / crédit de

paiement)<sup>12</sup> pour le suivi des opérations. Entre 2023 et 2026, elle envisage de dépenser 7,8 M€ dans les projets sportifs, dont 6,025 M€ de rénovation et 1,775 M€ de nouveaux équipements (l'espace sportif urbain, dont un skate-park, prévu pour 2025). L'ensemble des investissements de la commune est évalué à 46,35 M€ entre 2023 et 2026. Ainsi, les équipements sportifs représentent 16,8 % de l'ensemble des dépenses d'investissement à venir.

La chambre constate que la commune mobilise des moyens importants au profit de ses habitants pour leur permettre d'accéder à des infrastructures sportives nombreuses, variées et renouvelées.

---

### **CONCLUSION INTERMÉDIAIRE**

---

*La ville de Vandœuvre-lès-Nancy met à disposition de ses habitants des équipements sportifs couverts et extérieurs. Ceux-ci disposent d'une réelle accessibilité tant en raison de la répartition sur le territoire de la commune, que de leur accessibilité aux personnes porteuses de handicap, de leurs horaires d'ouverture élargis et de leur positionnement à proximité de transports en commun.*

*La collectivité a investi 12,5 % de ses dépenses globales dans les frais de rénovation et de construction des infrastructures sportives entre 2019 et 2023 et prévoit d'y consacrer 17 % pour les années à venir.*

*Cependant, en raison de la forte proportion de jeunes parmi la population de la commune, celle-ci pourrait se doter d'outils afin de recenser de manière plus fine leurs besoins et leur niveau de satisfaction notamment en matière d'infrastructures sportives.*

---

## **2 DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES**

### **2.1 Une stratégie de la ville en matière sportive à compléter**

Dans le cadre du contrôle, la ville a décliné sa politique sportive en six axes :

- soutien et accompagnement des acteurs du sport, maintien et développement de la richesse de l'offre sportive et sa variété,
- poursuite de la modernisation de l'offre en équipements sportifs,
- affirmation de l'activité physique et sportive comme levier de santé et de bien-être pour toutes les générations,

---

<sup>12</sup> Outil permettant à une collectivité de s'engager juridiquement sur le montant global d'un programme et de n'inscrire en crédit de paiement que les montants correspondants à ce qu'elle paie réellement chaque année (<https://www.lagazettedescommunes.com/390339/lapcp-une-technique-qui-exige-beaucoup-de-rigueur/?abo=1>).

- promotion de l'engagement dans une démarche de développement durable,
- renforcement des liens entre sport et éducation,
- communication et rayonnement du sport vandopérien.

La description de ces axes vise l'ensemble de la population, à l'exception du cinquième axe qui concerne les jeunes en général (lien entre le sport et l'école). La déclinaison du troisième axe définit des enjeux plus précis concernant les personnes en situation de handicap (les accompagner dans la pratique du sport), le sport féminin (favoriser la mixité et développer la pratique sportive), les jeunes générations (promouvoir le sport auprès d'elles) et les seniors (les inciter à avoir une pratique sportive régulière).

### **Le sport et le développement durable**

Le quatrième axe de la politique sportive de la ville concerne le développement durable, considérant que *« le sport étant reconnu comme lien de vecteur social et de citoyenneté, il a un rôle important à jouer afin de faire évoluer les comportements de chacun. C'est un véritable acteur de la transition écologique »*.

Dans ce sens, la commune souhaite renforcer la prise en compte de l'environnement dans l'organisation des manifestations sportives, en impliquant les pratiquants et les spectateurs.

Elle entend ensuite développer les gestes écologiques, comme le tri des déchets, les achats responsables et durables, notamment à destination des clubs.

Enfin, elle envisage de réduire la facture énergétique de ses bâtiments, à travers la mise en place d'un schéma directeur immobilier énergétique pour initier des projets d'efficacité énergétique. Par ailleurs, toutes les conventions passées avec les associations recommandent une attention particulière sur leur consommation de fluides (eau, électricité) afin de les diminuer.

Un club handisport est présent sur la commune de Vandœuvre-lès-Nancy depuis 1978. Il propose plusieurs activités : football, basketball, boccia (sport de lancer de boules), haltérophilie, tir aux armes, sarbacane et multisport. Lors de la saison 2022-2023, 99 personnes avaient adhéré à l'association, dont 28 jeunes (12 filles, 16 garçons). La majorité des adhérents ne réside pas à Vandœuvre-lès-Nancy (seuls 8 jeunes y résident, dont 5 habitent un quartier prioritaire de la ville et 23 adultes, soit 31 adhérents sur 99). La ville apporte une subvention (aide directe) de 14 500 € au club pour la saison 2023-2024, soit 57 017 € en prenant en compte les aides indirectes (mise à disposition de matériel, de salles, service de communication, ...).

Un club de football accueille également des enfants porteurs de handicap, en lien avec l'association pour l'éducation et l'insertion des personnes en situation de handicap mental (AEIM). La ville met à disposition de cette association des salles afin qu'elle y réalise des activités sportives pendant la fermeture de son gymnase<sup>13</sup>.

Néanmoins, au-delà de la définition des enjeux, il n'y pas encore eu de réflexion aboutie sur la place des femmes (et des jeunes femmes) dans la pratique du sport. Elles sont accueillies dans les diverses associations sportives, avec toutefois une prédominance de certaines disciplines, notamment de la gymnastique (81 % des adhérents sont des femmes) ou de la danse (71,9 % des adhérents sont des femmes). Dans les conventions signées avec les associations,

---

<sup>13</sup> En raison d'un incendie, le gymnase de l'AEIM fait l'objet de travaux de reconstruction.

seules deux mentionnent des objectifs genrés : le football pour le développement d'une équipe féminine et le volleyball, dans un club très majoritairement féminin, pour le maintien de l'équipe féminine en ligue A. Ces objectifs n'ont pas changé au fil du temps.

Il n'existe pas d'action particulière en faveur des jeunes en surpoids. La maison sport santé<sup>14</sup> les accueille et les oriente, mais cela implique une démarche volontariste de ces populations. Il pourrait être opportun de favoriser leur pratique sportive en mettant en place des activités qui leur soient destinées, en partenariat avec d'autres acteurs, comme l'Éducation nationale.

Une nouvelle organisation est en cours. Une direction « Jeunesse, Sport, Vie associative et Vie étudiante » doit être créée afin de déployer une approche transversale des thématiques actuellement travaillées isolément, allant de la petite enfance aux jeunes adultes. Un service spécifique regroupera les équipes d'animateurs et d'éducateurs, afin qu'ils développent des actions pour tous les publics et non plus uniquement pour les enfants de primaire. Un chargé de mission « jeunesse-vie étudiante » créera le lien avec le monde étudiant pour les intégrer davantage dans la vie de la cité.

La chambre encourage cette avancée, tout en constatant que la politique sportive de la ville mériterait d'être davantage formalisée et recommande de la préciser au profit de certains publics pour favoriser leur pratique du sport.

**Recommandation n° 1.** (Ville de Vandœuvre-lès-Nancy) : Définir les axes de la politique sportive en intégrant un volet plus inclusif à la pratique sportive, en partenariat avec les autres acteurs de la politique sportive.

## 2.2 Le sport dans les structures d'accueil collectif

### *A la crèche*

Deux crèches de la ville (une municipale, une familiale) proposent, une fois par semaine, une séance de baby gym. Prévue pour les enfants de deux à trois ans, la séance consiste en un parcours de psychomotricité suivi d'un retour au calme, d'une durée de 45 minutes à 1 heure.

Cette activité est réalisée avec l'aide d'une éducatrice de la ville et son coût est estimé par la commune à 3 042 €.

Les trois autres crèches de la commune ne bénéficient pas de ce dispositif.

---

<sup>14</sup> Cf. partie 2.4

### *Sur le temps scolaire et périscolaire*

Au sein des écoles, les enseignants doivent prévoir des cycles d'activité physique dans leurs projets pédagogiques. Du CP au CM2, entre 20 et 25 activités sont proposées par niveau et sont encadrées par 12 professionnels dont quatre éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) de la ville. Ces interventions permettent une sensibilisation à la pratique et aux bienfaits du sport en général. En 2023, 22 activités ont été proposées à 77 classes, représentant 1 841 heures d'intervention soit environ 1,15 équivalent temps plein (ETP) d'éducateur sportif, pour un coût annuel d'environ 48 000 €.

La pratique du sport est obligatoire à l'école primaire à raison de trois heures par semaine en moyenne, réalisées par les professeurs des écoles. À cette obligation peuvent se rajouter des activités volontaires mais facultatives pour les élèves, organisées par les associations sportives. Alors que cette offre est disparate sur le territoire national<sup>15</sup>, la commune de Vandœuvre-lès-Nancy permet au contraire aux élèves de primaire d'en bénéficier largement, grâce au soutien qu'elle apporte à ces associations et en leur fixant pour objectif de mettre un éducateur à disposition de la commune pour ces activités.

Ainsi, le collège Simone de Beauvoir propose une section tennis, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, qui accueille 97 élèves. Le collège Jacques Callot a mis en place une section sportive, permettant à un groupe composé de 20 à 22 élèves, sur la base du volontariat, de découvrir gratuitement quatre activités (football, volleyball, handball et rugby) les vendredis après-midi pendant deux heures. Ils sont encadrés par un éducateur envoyé par les clubs, conformément aux conventions signées avec la mairie. Son coût est estimé par la commune à 2 160 €.

Par ailleurs, des programmes sont organisés au sein des établissements scolaires. Le programme « savoir nager » permet aux élèves de grande section de maternelle au CM2 d'accéder à la piscine pendant un trimestre, le transport en bus étant assuré par le service des affaires scolaires de la ville. Sur l'année scolaire 2021-2022, 79 classes ont pu en bénéficier pour un coût de 11 500 €. Le programme « savoir rouler » est organisé au niveau de quatre écoles élémentaires et neuf classes de CM1 et CM2 (environ 200 élèves). Il est pris en charge par le VTT Fun Club au sein des écoles en lien avec la commune et l'Éducation nationale. Des élèves de classe Ulis<sup>16</sup> sont également concernés. Son coût est estimé à 9 800 € par la commune pour 2 500 € de recettes.

Des activités ont également lieu entre écoles, comme le cross des écoles pour les élèves du CP au CM2 (1 500 élèves, incluant quelques élèves de 6<sup>ème</sup>, y ont participé en 2023, pour un coût de 5 628 €), le challenge des écoles pour les classes de CM1 et CM2 (rencontre d'élèves autour d'ateliers sportifs ou thématiques, sur une journée : jeux olympiques, alimentation dans le sport, développement durable, etc. pour un coût de 4 134 €).

Pour les activités périscolaires, de la maternelle à la fin du primaire, la mairie donne accès aux infrastructures de la ville et peut financer des actions, dont certaines en lien avec le sport. L'accès à ces infrastructures permet de pratiquer une diversité d'activités sportives. Par ailleurs, un éducateur sportif est intervenu une fois par semaine lors de l'année scolaire 2022-2023, dans différents centres périscolaires, pour initier les enfants au volleyball avec de

<sup>15</sup> Rapport de la cour des comptes « L'école et le sport : une ambition à concrétiser »

<sup>16</sup> Unité localisée pour l'inclusion scolaire, pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés (<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENE1504950C.htm>).

la musique, pour un coût de 47 780 €. Enfin, différentes activités sont proposées dans six centres périscolaires sur les 17 existant dans la commune. Celle-ci en estime le coût à 3 745 € pour le salaire de trois éducateurs sportifs.

**Tableau n° 2 : Activités proposées dans les centres périscolaires**

<i>Périscolaires</i>	<i>Activités proposées</i>
<i>Europe Nations</i>	La balle assise, les déménageurs, le voleur de pierre, la balle américaine, le tournoi d'initiation au football.
<i>Groupe scolaire J. d'Arc</i>	Atelier « Défoulons nous » : jeux collectifs avec un tournoi de football. 10 équipes se sont rencontrées. Une équipe mixte a remporté la finale et c'est une équipe essentiellement féminine qui a gagné la coupe du fair-play.
<i>Brabois et Paul Bert</i>	Un panel d'activités est proposé aux enfants suivant un planning : jeux de ballons, balle au camp, balle assise, balle au prisonnier... Parcours : Motricité, relais par équipe... Sports collectifs : football, basketball, ...
<i>Charmoix et Jean MACE</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeux de ballons, de coopération, initiation aux différents sports : basketball, football, baseball, handball, athlétisme ..., sous une forme ludique (parcours de motricité, relais, exercices de perfectionnement).</li> <li>- Olympiade inter-école (Charmoix CM1-CM2 / Jean Macé CM2) : rencontre sportive entre les deux écoles sur cinq journées. À la suite de chaque défi, le repas a été partagé ensemble par les enfants des deux écoles.</li> <li>- Démonstration et initiation à la savate boxe (dans le cadre des futurs championnats du monde qui ont eu lieu à Vandœuvre le 11 juin, le club a organisé une rencontre entre les champions vandopériens et les enfants)</li> </ul>
<i>Village et Brossolette</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chorégraphies de danse, lancé sur cible, course de relais, initiation, poule renard vipère, parcours de motricité, etc....</li> <li>- Jeu de Koh Lanta avec plusieurs équipes.</li> <li>- Activités proposées par les étudiantes infirmières sous forme de jeux sportifs pour traiter du sujet de la nutrition.</li> </ul>
<i>Brabois et Brossolette</i>	Initiation au tennis proposée aux enfants de Brossolette avec un entraîneur du club de tennis de Vandœuvre-lès-Nancy : volonté d'acquérir la confiance en soi, la maîtrise du stress : 2 h par semaine.

Source : commune de Vandœuvre-lès-Nancy

### ***Hors temps scolaire et périscolaire***

Depuis 2009, le service des sports de la commune organise, pendant les vacances scolaires (sauf celles de fin d'année), des stages sportifs pour les enfants de sept à 11 ans en partenariat avec les clubs sportifs. Ces stages leur permettent de découvrir, sur une semaine, trois à cinq activités par demi-journée. Ces activités sont encadrées par le personnel de la ville et des entraîneurs des associations conventionnées. Des tarifs attractifs pour les habitants de la commune ont été mis en place (7,80 € contre 20,60 € pour des non habitants de Vandœuvre-lès-Nancy). De plus, un système de garderie et de restauration sur demande est prévu. Ce dispositif a accueilli 915 enfants en 2023. La commune a dépensé 76 509 € pour cette action et a perçu 7 898 € de recettes.

Par ailleurs, une fois par an, la commune propose une sortie d'une journée dans les Vosges pour que les enfants de sept à 12 ans puissent pratiquer le ski. Pour un coût de 8,30 €, ils bénéficient de l'encadrement des animateurs et des éducateurs sportifs de la ville, de la location du matériel, du repas, du transport et d'un cours de ski avec un moniteur. En 2023, 58 enfants ont pu en profiter. La commune a dépensé 4 720 € et a perçu 490 € de recettes.

Un éveil sportif est proposé, depuis 2017, tous les mercredis, au gymnase Brossolette, sur deux créneaux horaires le matin. Cela permet d'accueillir deux groupes d'environ 14 enfants, âgés de trois à six ans, et de leur faire découvrir une variété de sports basés sur la motricité (football, tir à l'arc, badminton, ...). Ce dispositif est destiné aux familles résidant à Vandœuvre-lès-Nancy. En 2023, 26 enfants de quatre à six ans ont pu en bénéficier. Elle a engendré 2 952 € de dépenses et 991 € de recettes.

Une activité similaire, appelée « bouge tes mercredis », existe pour les 7-11 ans, les mercredis hors vacances scolaires, pour les familles de la commune qui bénéficient de la carte jeunes (cf. partie 3.1). Les plannings sont définis avec l'éducateur pour des groupes d'environ 15 enfants à un tarif de 7,80 €. En 2023, 54 enfants y ont participé. La commune a dépensé 10 330 € et perçu 1 557 € de recettes.

Ponctuellement, la commune participe au financement d'une action appelée « l'École des champions ». Une association, du même nom, regroupe 360 enfants de plusieurs communes autour d'activités sportives. La ville finance à hauteur de 1 000 €, correspondant au kit des participants, aux goûters et au paiement du prestataire en charge du développement de la communication. De plus, les communes mettent à disposition les infrastructures pour permettre le déroulement des ateliers sportifs et citoyens. La prochaine manifestation se déroulera sur trois quartiers prioritaires de la ville : Haussonville-Les Nations (Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy), Plateau de Haye-Champ-le-Bœuf (Nancy, Maxéville et Laxou) et Saint-Michel Jéricho-Grands moulins (Nancy, Malzéville et Saint Max).

La maison des jeunes et de la culture (MJC) l'Étoile propose des mini-séjours de quatre nuits aux enfants de neuf à 11 ans, pour leur permettre de réaliser des activités sportives (kayak, tir à l'arc, vélo) et de se sensibiliser à l'environnement. La ville finance à hauteur de 500 € (auxquels s'ajoutent des subventions de la caisse d'allocations familiales (CAF) et de l'État pour un montant total de 3 854 € en 2024) pour rémunérer le personnel (directeur et animateurs), payer le carburant et le coût du séjour.

Ainsi, la commune organise de nombreuses actions, en lien avec les associations, au profit de ses jeunes. Elle prévoit, dans les conventions signées avec celles-ci, la mise à disposition, par ces associations, d'éducateurs pour encadrer les actions mises en place en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire. La plupart des associations se sont engagées à mettre à disposition un éducateur pour une durée de 120 heures à l'année, à l'exception du tennis (30 heures annuelles), du football et de la gymnastique (180 heures annuelles). Au global, ces actions ont engendré 185 815 € de dépenses et 13 436 € de recettes, soit un solde de 172 379 €.

Tableau n° 3 : Coût annuel des dispositifs d'accueil collectif (en €)

<i>Dispositifs</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Autres charges de fonctionnement</i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>BABYGYM</i>	1 872	1 170		3 042	
<i>ÉVEIL SPORTIF</i>	1 872	1 080		2 952	991
<i>SAVOIR NAGER</i>			11 500	11 500	
<i>SAVOIR ROULER</i>			9 800	9 800	2 500
<i>STAGES SPORTIFS</i>	53 460	16 230	6 819	76 509	7 898
<i>SEMAINE OLYMPIQUE</i>	2 016			2 016	
<i>CROSS DES ECOLES</i>	1 628		4 000	5 628	
<i>CHALLENGE DES ECOLES</i>	2 134		2 000	4 134	
<i>ETAPS</i>	28 038	19 742		47 780	
<i>6<sup>EME</sup> MULTISPORTS</i>	2 160			2 160	
<i>SORTIE SKI</i>	1 419	807	2 494	4 720	490
<i>BOUGES TES MERCREDIS</i>	8 352	1 978		10 330	1 557
<i>PERISCOLAIRE</i>	1 947	1 798		3 745	
<i>ECOLE DES CHAMPIONS</i>		1 000		1 000	
<i>MJC ETOILE (mini séjour)</i>		500		500	
<b><i>Total</i></b>	<b>104 898</b>	<b>44 304</b>	<b>36 613</b>	<b>185 815</b>	<b>13 436</b>

Source : commune de Vandœuvre-lès-Nancy

Néanmoins, la chambre constate que l'ensemble de ces actions ne concerne que les jeunes de moins de 12 ans. Si la commune n'est plus compétente pour intervenir dans les collèges (compétence du département) et dans les lycées (compétence de la région), elle pourrait, pour favoriser la pratique sportive, élargir son offre d'activités aux adolescents, notamment pendant les vacances scolaires.

### 2.3 Un rôle majeur des associations

Les associations jouent un rôle majeur dans l'initiation des jeunes au sport, dans la mise en place d'entraînements et de compétitions, ainsi que dans l'organisation de manifestations sportives.

60 associations sportives interviennent sur le territoire de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy. Elles proposent une quarantaine de disciplines. Certaines comptent

quelques dizaines d'adhérents, d'autres près d'un millier, à l'exemple des deux principales associations vandopériennes de football et de gymnastique.

Douze associations sont signataires d'une convention avec la commune, soit parce que la subvention qu'elles perçoivent est supérieure à 23 000 €, soit parce que le personnel communal peut contribuer à l'organisation de compétitions (mise en place d'équipements par exemple) et que ce rôle est valorisé dans les conventions. Toutes accueillent des jeunes, à l'exception d'une (l'association VLPA) plus orientée vers un public senior. Ce sont celles qui accueillent le plus grand nombre d'adhérents.

**Tableau n° 4 : Nombre d'adhérents des associations conventionnées (hors activité de plein air) 2022/2023**

<i>Discipline</i>	Total adhérents	Moins de 18 ans	% de moins de 18 ans	Adhérentes de moins de 18 ans	% d'adhérentes parmi les moins de 18 ans
<i>Gymnastique</i>	940	833	88,61	688	82,59
<i>Volleyball</i>	422	159	37,67	136	85,53
<i>Athlétisme</i>	166	111	66,87	65	58,56
<i>Tennis</i>	278	121	43,52	34	28,1
<i>Handisport</i>	99	31	31,31	14	45,16
<i>Handball</i>	337	207	61,42	17	8,21
<i>Football</i>	940	736	78,29	142	19,29
<i>Echecs</i>	620	506	81,61	211	41,7
<i>Boxe</i>	237	124	52,32	51	41,13
<i>Basketball</i>	330	261	79,09	125	47,89
<i>Escrime</i>	131	55	41,98	15	27,27

Source : CRC Grand Est, à partir des données de Vandœuvre-lès-Nancy

Les données relatives à l'âge des adhérents permettent de recenser les associations qui œuvrent essentiellement à destination d'un public jeune et les disciplines concernées (gymnastique, handball, football, échecs et basketball). D'autres disciplines, toutes aussi ouvertes sur la compétition, semblent favoriser une plus grande fidélisation du public. Tel est le cas pour l'escrime, la boxe, le volleyball, le tennis et le handisport. Si le fait de continuer à pratiquer en handisport à l'âge adulte apparaît presque comme une évidence, en raison de la spécificité de la structure et des équipements adaptés qu'elle propose, il serait intéressant de comprendre pourquoi certaines disciplines sont plus facilement poursuivies à l'âge adulte, notamment si cela traduit un marqueur social. Cela permettrait à la commune de mieux

connaître le parcours sportif des habitants, les raisons de l'abandon de pratiques sportives à l'âge adulte et peut-être d'inciter les associations à repenser leur politique d'accueil.

L'analyse des conventions met également en relief l'absence d'objectifs genrés. Seules deux des associations conventionnées y sont soumises : le football, pour développer une section féminine, et le volleyball, où la formalisation retenue tient davantage d'un maintien du niveau de compétition acquis et de la déjà très forte féminisation de l'équipe.

L'absence d'objectifs genrés ne semble pas être un obstacle à la pratique féminine dans de nombreuses disciplines. Handisport, échecs, boxe et basketball ou athlétisme sont pratiqués tout autant par des jeunes femmes que des jeunes hommes. Toutefois, cet équilibre est loin d'être respecté dans d'autres disciplines (football, handball, tennis, escrime). L'analyse de ces disparités mériterait d'être approfondie et l'objectif fixé au club de football pourrait sans doute être utilement généralisé, et inversement appliqué en gymnastique ou en volleyball pour favoriser l'accueil de jeunes pratiquants.

Ces grosses associations ont sans doute un rôle d'exemplarité vis-à-vis de l'ensemble du tissu associatif. Pour les plus petites associations qui ne sont pas soumises à convention, il est difficile d'agir autrement que par une sensibilisation globale aux questions d'égalité femmes-hommes et de diversité. D'ores et déjà, certaines associations interviennent sur ces sujets, à l'exemple de Simply odd qui propose notamment des opérations de sensibilisation, par exemple en créant une chorégraphie pour dénoncer les violences faites aux femmes. Cette association envisageait la réalisation de cours de self défense féminin, projet qui n'a pas abouti en raison de la crise sanitaire.

Les montants des subventions pour l'ensemble des associations varient assez peu sur la période, passant de 548 165 € en 2019 à 527 700 € en 2023. Les 12 associations conventionnées perçoivent environ 75 % du montant des subventions en 2023, avec une diminution plus marquée (elles représentaient 80 % du total des subventions en 2019), ces associations étant invitées fortement à rechercher également d'autres partenaires financiers. Le club de basketball a vu son financement fortement baisser parce que la commune l'a ajusté, pour compenser un versement précoce et trop important de subventions en 2020 au regard de ce que l'association a effectivement pu mettre en place (cf. partie 3.2). Concernant le volleyball, la convention signée en 2022 précise que la subvention est versée au profit de la section amateur<sup>17</sup> et il est possible que la diminution soit également liée à un ajustement au regard des réalisations de l'association pendant la crise sanitaire, comme d'autres associations pour des sommes plus restreintes.

---

<sup>17</sup> L'équipe féminine est devenue professionnelle en 2015.

**Tableau n° 5 : Détail des subventions perçues par les douze associations conventionnées (en €)**

<i>Discipline</i>	Subventions de fonctionnement allouées par la convention				
	<b>2019</b> (conv. signées fin 2018)	<b>2020</b> (conv. signées fin 2019)	<b>2021</b> (conv. signées fin 2020)	<b>2022</b> (conv. signées en avril 2022)	<b>2023</b> (conv. signées en avril 2023)
<i>Gymnastique (amicale Brossolette)</i>	50 000	51 000	50 000	51 500	50 000
<i>Volleyball</i>	100 000	100 000	100 000	40 000	80 000
<i>Athlétisme</i>	9 000	6 000	3 000	6 000	6 000
<i>Tennis</i>	10 000	10 000	11 000	12 000	13 000
<i>Handisport</i>	12 000	14 000	12 000	5 000	12 000
<i>Handball</i>	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
<i>Football</i>	70 000	70 000	75 000	80 000	70 000
<i>Échecs</i>	39 000	39 000	39 000	20 000	39 000
<i>Boxe</i>	36 000	41 000	36 000	43 000	36 000
<i>Basketball</i>	63 000	78 000	Pas de convention	30 000	35 000
<i>Escrime</i>	26 000	26 000	25 000	26 000	26 000
<i>VLPA (marche santé)</i>	8 455	8 650	8 435	6 360	6 190
<b>Total</b>	<b>443 455</b>	<b>463 650</b>	<b>379 435</b>	<b>339 860</b>	<b>393 190</b>

Source : CRC Grand Est, à partir des données de Vandœuvre-lès-Nancy

Les conventions passées avec ces associations prévoient toutes leur implication en faveur des actions menées par la commune, notamment dans le cadre d'événements associatifs, de stages de vacances ou d'initiation, notamment lors des temps scolaires et périscolaires.

Les bilans valorisent ces participations, ainsi que les résultats obtenus lors des compétitions et les effectifs (nombre et qualifications). Ils mettent en exergue les projets menés et à venir. Un bilan financier complète le suivi.

Un bilan peut également être réalisé par des associations ne bénéficiant pas de conventions. La qualité est assez variable selon les associations concernées, certaines se limitant à la transmission d'un compte-rendu d'assemblée générale ou ne comprenant pas de présentation financière. Sans être obligatoire, il permet à la commune de mieux connaître l'activité sportive et associative de son territoire.

Les conventions passées avec les plus grandes associations intègrent toutes une valorisation des mises à disposition de bâtiments et matériel, voire de personnel. Elles

reprennent également le montant remboursé pour les inscriptions réalisées par l'intermédiaire de la carte jeunes (valeur N-1) (cf. partie 3.1).

## 2.4 Le sport comme facteur de prévention sociale et médicale

### *Maison sport santé*

L'activité physique est une priorité de différents programmes nationaux, principalement autour de la « stratégie nationale sport santé 2019-2024 » qui promeut « *l'amélioration de l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie* ».

Afin de répondre à cette stratégie, les maisons sport santé (MSS) ont été créées dans le but d'accompagner et de conseiller les personnes souhaitant pratiquer une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge.

En 2022, la commune de Vandœuvre-lès-Nancy a déposé un dossier de création de MSS. Le 29 novembre 2023, elle a obtenu une décision d'habilitation du rectorat académique du Grand Est et de l'agence régionale de santé (ARS) Grand Est. La MSS est située au sein du Parc des sports<sup>18</sup>.

Cette structure doit permettre de répondre à plusieurs enjeux : de santé publique, éducatifs et sociaux, de structuration du territoire, économiques et financiers mais également des enjeux de vecteur de santé et de bien-être.

Même si elle est située au sein du quartier prioritaire Nations, toute personne de la commune peut y avoir accès. Le bilan 2023 fait état de 6 000 personnes prises en charge au sein de la structure qui ont été réorientées vers d'autres acteurs locaux ou vers des associations sportives (4 000 personnes) ou qui ont simplement bénéficié d'information. Elle a permis également la prise en charge de 50 personnes en situation de handicap.

La MSS utilise les infrastructures de la commune pour mettre en place ses missions. Les services proposés en 2023 vont de l'information et orientation de personnes à des programmes de reconditionnement et réathlétisation. Elle propose également une offre de pratique d'activités physiques et sportives. Cela représente 146 584 € de charges (incluant 56 000 € de charges de personnel, correspondant à trois personnes dont deux éducateurs sportifs) et 70 000 € de produits.

Sur les 6 000 personnes accueillies dans la structure, 3 200 étaient âgées de trois à 11 ans et 1 500 de 11 à 17 ans.

La ville souhaite faire de cette structure une pièce centrale dans l'information et l'orientation du sport comme vecteur de bien-être et de santé au sein de la commune.

---

<sup>18</sup> Il est envisagé qu'elle soit déplacée dans l'ancienne ferme du Charmois.

### *Salles de prévention sociale*

Afin de favoriser l'accès des jeunes à différentes activités sportives et culturelles, la commune de Vandœuvre-lès-Nancy a créé un dispositif « salles de prévention sociale ». À destination des habitants de la commune âgés de 16 ans et plus, il permet d'accéder à des créneaux de prévention pour un montant d'un euro symbolique.

Un éducateur de la commune encadre dix jeunes par créneau (en moyenne), afin de créer un lien de proximité sociale récurrent avec des jeunes peu visibles de la commune. Ils sont organisés autour de salles de musculation sur trois quartiers de la commune (Charmois, K-ré et Meppel), accessibles cinq jours par semaine (horaires variables en fonction des besoins et des saisons) et de créneaux de boxe éducative accessibles deux jours par semaine. Ces salles ont été fréquentées à 1 345 reprises (pouvant concerner plusieurs fois les mêmes jeunes) en 2023.

Cela représente 149 600 € de dépenses pour la commune et 45 € de recettes.

Si l'existence de ces salles constitue une réelle démarche à l'égard des jeunes des quartiers prioritaires de la ville, celles-ci ne proposent cependant que des activités de football, musculation ou boxe. L'accès de ces jeunes à d'autres types de sport (handball, volleyball, tennis, ...) n'est, pour l'heure, pas organisé.

### *Dispositif réussite éducative*

Le Dispositif réussite éducative (DRE) est un programme d'État destiné à favoriser la réussite scolaire et l'accès de tous les savoirs, l'épanouissement des enfants dans leur environnement, la socialisation, développer la citoyenneté, lutter contre la violence, apporter aide et soutien aux familles et prévenir les problèmes d'hygiène et de santé. La ville de Vandœuvre-lès-Nancy a choisi de concentrer son action sur les jeunes âgés de trois à 11 ans, issus de familles monoparentales dont les enfants ont des problèmes sanitaires.

L'objectif est d'accompagner les enfants vers la réussite éducative, d'une manière globale, incluant les volets scolaire (intervention de bénévoles dans les familles, aide à la lecture et l'écriture, développement du langage, ...), sanitaire (mise en place de rendez-vous médicaux, liens avec les professionnels de santé, ...), social et éducatif (inscription des enfants aux activités proposées par la ville, accueil, écoute et soutien aux enfants, ...) et du soutien parental (accueil, écoute et soutien, facilitation de la transmission d'informations aux parents).

Pour l'année 2023-2024, 49 enfants accompagnés sont inscrits dans neuf clubs de sport :

- football : 18 enfants ;
- boxe : 14 enfants ;
- basket : 4 enfants ;
- gymnastique : 4 enfants ;
- danse : 2 enfants ;
- judo : 2 enfants ;
- karaté : 2 enfants ;
- piscine : 2 enfants ;

- volleyball : 1 enfant.

Les enfants sont orientés vers les activités sportives pour travailler sur la confiance en soi, la pratique d'un sport, l'ouverture aux autres, l'épanouissement personnel.

La commune a participé à hauteur d'environ 36 % du coût de ce dispositif, en octroyant une enveloppe de 76 355 € (dépenses de personnel comprises) au centre communal d'action sociale (CCAS) qui en assure le fonctionnement. L'État a financé le complément pour 133 000 €.

Ce dispositif favorise l'accueil de ces enfants au sein des structures sportives et atténue les éventuelles discriminations liées au niveau sportif, à l'accueil social ou autre, grâce à un travail transversal avec le service des sports, en conseil, médiation et suivi de l'accueil des enfants auprès des associations.

---

### **CONCLUSION INTERMÉDIAIRE**

---

*La ville de Vandœuvre-lès-Nancy accorde une importance particulière à la culture du sport, en proposant de nombreux dispositifs à destination des jeunes, surtout ceux âgés de moins de 12 ans.*

*Elle gagnerait à formaliser davantage sa politique sportive, notamment en renforçant sa réflexion sur l'accès de certains jeunes, comme les jeunes femmes, les jeunes des quartiers prioritaires de la ville ou encore les jeunes en situation de surpoids.*

---

## **3 RENFORCER LE SOUTIEN FINANCIER DES JEUNES POUR LA PRATIQUE D'UN SPORT**

### **3.1 L'aide financière à la pratique sportive à destination des usagers**

Depuis 1995, un dispositif financier, la carte jeunes, est mis en place pour aider les jeunes résidant dans la commune à adhérer à des associations partenaires, sportives ou non (34 associations sportives sont partenaires du dispositif en 2024).

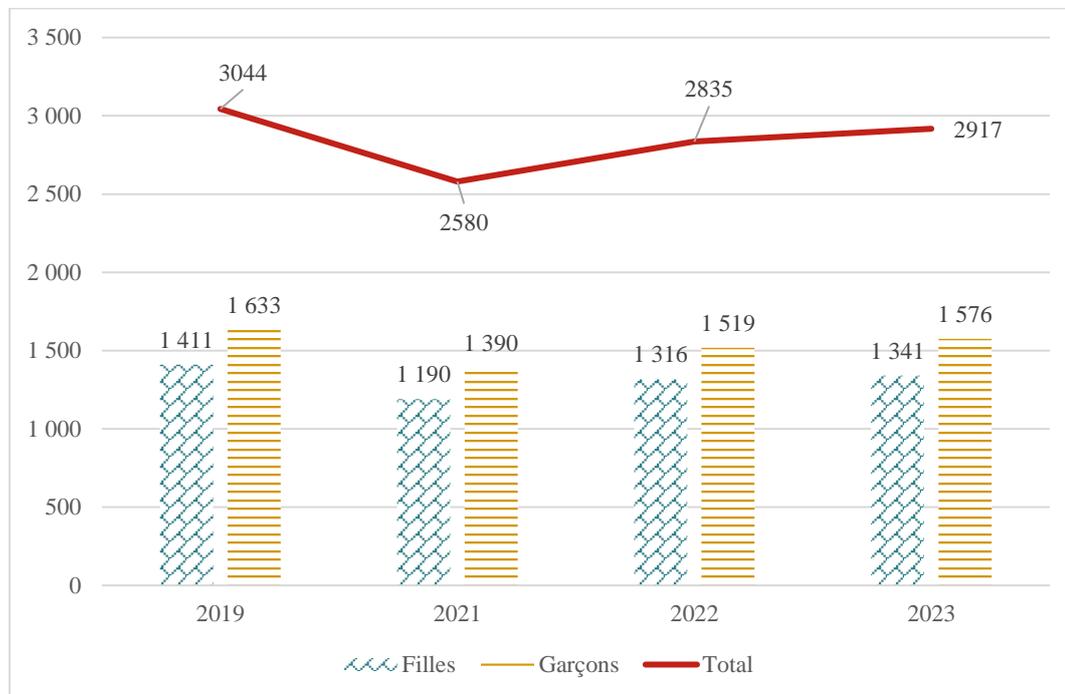
Il s'agit d'une offre financière de 70 € à destination de chaque jeune, de cinq à 20 ans, qui en fait la demande, sans condition de ressources. En incluant les dépenses de personnel (pour assurer la gestion du dispositif), les dépenses s'élèvent à la somme de 160 970 €.

Cette carte est nécessaire dans certains dispositifs comme « bouge tes mercredis », « éveil sportif », ... (cf. partie 2.2). Elle permet également de bénéficier de tarifs préférentiels (piscine gratuite pendant les vacances scolaires par exemple).

3 044 enfants ont demandé à bénéficier de ce dispositif en 2019 et 2 917 en 2023 (cf. annexe 1). L'année 2020 n'est pas comptabilisée car la distribution a dû être interrompue pendant le premier confinement de la crise sanitaire liée au coronavirus. La demande augmente

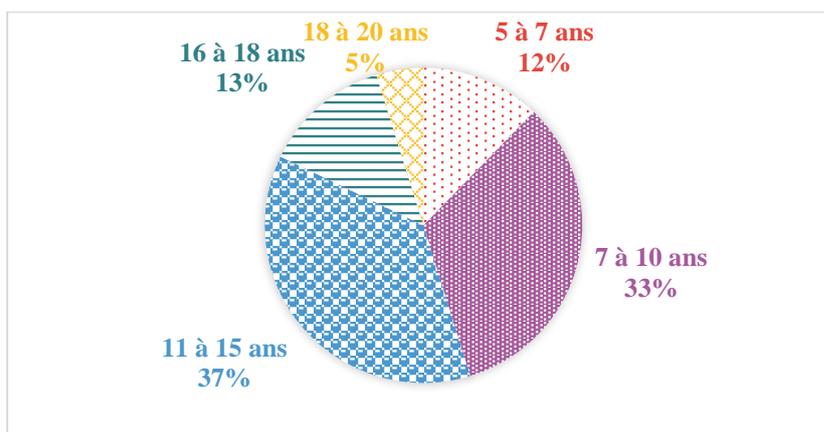
depuis 2021, bien qu'elle n'ait pas retrouvé son niveau de 2019. La proportion de filles à solliciter cette aide est légèrement inférieure à celle des garçons.

**Graphique n° 1 : Répartition par genre entre 2019 et 2023**



Source : CRC Grand Est, à partir des données de Vandœuvre-lès-Nancy

**Graphique n° 2 : Répartition par tranche d'âge en 2023**



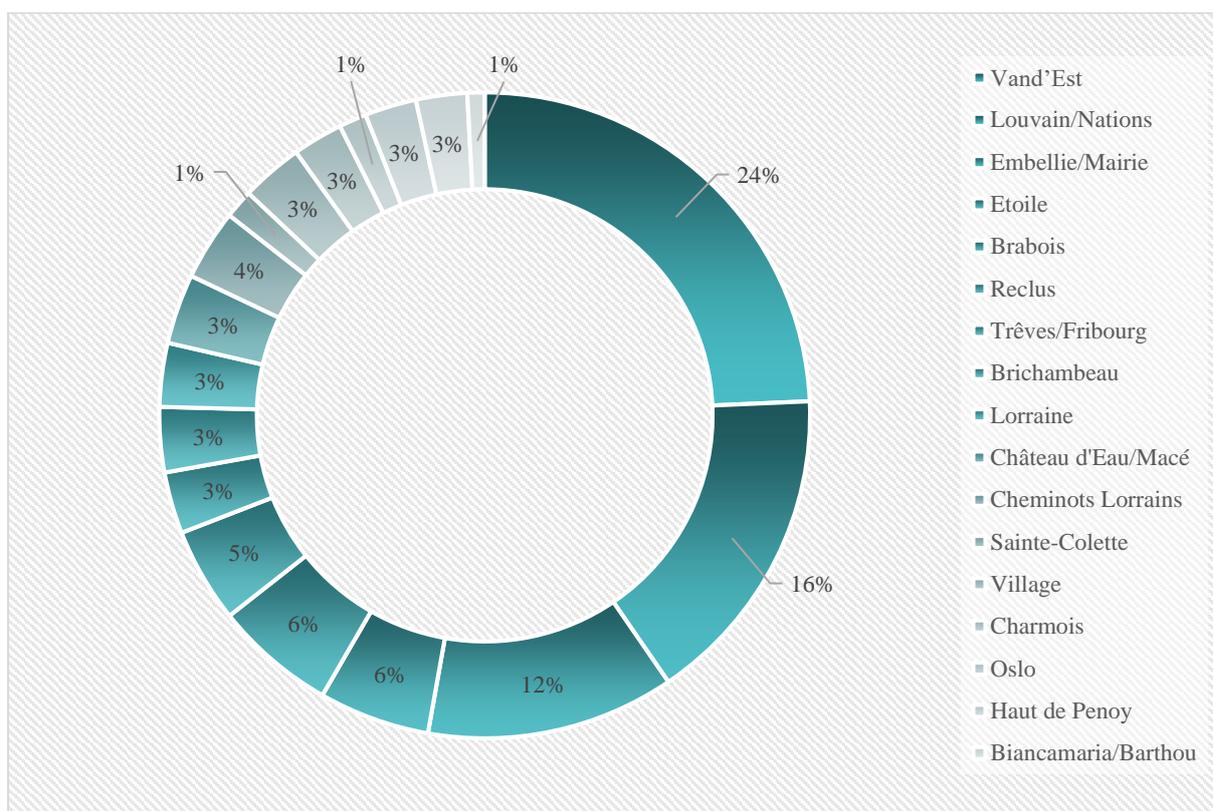
Source : CRC Grand Est, à partir des données de Vandœuvre-lès-Nancy

Bien qu'ils soient nombreux à solliciter la carte, tous n'utilisent pas les 70 € qu'elle contient. En dehors de l'année 2020, perturbée par le contexte sanitaire, le taux d'utilisation est stable, entre 64 % en 2021 et 68 % en 2023.

Cela a représenté un montant de 138 902 € en 2023, dont 99 412 € au profit des structures sportives<sup>19</sup>. Les jeunes ont principalement payé une licence dans un club de football (26,26 %), au sein de la maison des jeunes et de la culture (MJC) Lorraine (17,62 %) et au basketball (11,26 %). À l'inverse, les clubs ayant demandé le moins de remboursement en 2023 sont ceux de twirling (0,07 %), de course d'orientation (scapa) et de tir à l'arc (0,16 % chacun).

Les jeunes ayant demandé leur carte ont en grande majorité moins de 15 ans (82 %). Ils proviennent en priorité des quartiers Vand'Est, Louvain/Nations et Embellie/mairie.

**Graphique n° 3 : Répartition par quartier**



Source : CRC Grand Est, à partir des données de Vandœuvre-lès-Nancy

Ce dispositif se cumule avec les aides nationales et régionales, à savoir le Pass'Sport et le Pass Jeunes 54<sup>20</sup>. Ainsi, au maximum, un jeune peut bénéficier d'un montant de 220 €, couvrant les frais de licence mais pas nécessairement le prix des cours (exemples : tennis 240 € pour certaines catégories, escrime 300 € en M9, 367 € à partir des M11, équitation entre 580 € et 1 600 €).

<sup>19</sup> La carte jeune permet aussi de financer des activités culturelles.

<sup>20</sup> Le Pass Jeunes 54 est un dispositif proposé par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, la CAF de Meurthe-et-Moselle, la MSA Lorraine et l'Etat. Il s'agit d'une aide financière (sous conditions de ressources) aux jeunes de 6 à 16 ans pour leur inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs. Le montant varie de 50 à 100 €.

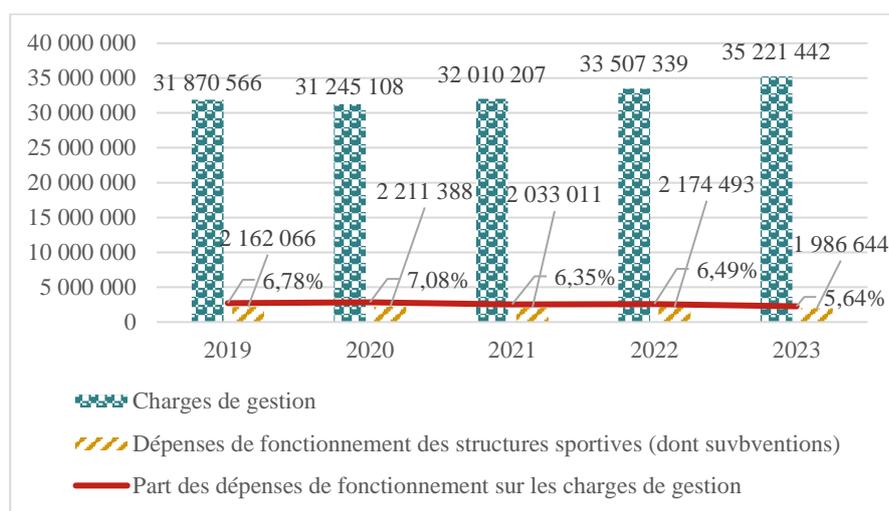
De plus, cette aide n'inclut pas la possibilité d'acheter du matériel pour s'équiper individuellement. Bien que la commune participe indirectement, par le biais de subventions, à l'achat de matériel pouvant parfois être prêté aux débutants (exemple : tenues d'escrime, bombes et chevaux pour l'équitation), ces frais supplémentaires peuvent constituer un frein pour certaines familles (à partir d'une vingtaine d'euros, par exemple pour une raquette de tennis et des baskets).

Ainsi, si la participation de la commune, conjuguée à celle de l'État et du département, permet une réelle aide financière à la pratique du sport, elle ne varie pas en fonction des ressources et du coût d'inscription au sport choisi, pouvant constituer un frein à certains sports pour des familles n'ayant pas les moyens de compléter la somme manquante. Par ailleurs, la mise en place d'une carte jeunes a créé un effet d'aubaine pour les associations, qui ont augmenté le coût des licences. Désormais, aucun club ne propose d'inscription à moins de 70 €. Une adaptation du montant en fonction des ressources, mais surtout du coût d'inscription, pourrait produire un effet similaire. Il appartiendrait alors à la commune, dans le cadre de l'adhésion des associations au dispositif de carte jeunes, de prévoir une limitation de la hausse des prix pour les publics en bénéficiant.

### 3.2 Le coût de la politique sportive pour la commune

Les charges de fonctionnement liées au service des sports, aux équipements sportifs et aux subventions s'élèvent à 10,6 M€ entre 2019 et 2023 et représentent 6,45 % des charges de gestion cumulées. En moyenne, la commune dépense près de 2,1 M€ par an (cf. annexe 2).

**Graphique n° 4 : Part des dépenses de fonctionnement des structures sportives sur les charges de gestion**



Source : CRC Grand Est à partir des données de Vandœuvre-lès-Nancy et du logiciel ANAFI

Même si, entre 2019 et 2022, les charges sont quasiment stables (+ 0,6 %), une baisse de 8,6 % est constatée entre 2022 et 2023. Cette baisse provient des services extérieurs (- 54,9 % entre 2019 et 2023) et des autres services extérieurs (- 76,2 % entre 2019 et 2023).

**Tableau n° 6 : Répartition des charges par comptes**

<i>En euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2019/2023
<i>Achats et variations de stocks (comptes 60)</i>	98 623	98 566	87 023	111 402	97 648	- 0,99 %
<i>Services extérieurs (comptes 61)</i>	117 976	111 883	101 798	94 433	53 186	- 54,92 %
<i>Autres services extérieurs (comptes 62)</i>	210 217	214 819	212 642	36 604	50 000	- 76,22 %
<i>Impôts et taxes (comptes 63)</i>	29 473	29 840	29 469	32 236	31 407	6,56 %
<i>Charges de personnel (comptes 64)</i>	1 157 613	1 210 557	1 140 746	1 197 683	1 114 206	- 3,75 %
<i>Subventions aux organismes publics (cpt 6573)</i>	0	0	0	189 542	112 497	
<i>Subventions aux associations sportives (cpt 6574)</i>	548 165	545 724	461 334	512 593	527 700	- 3,73 %
<b><i>Dépenses de fonctionnement (dont subventions)</i></b>	<b>2 162 066</b>	<b>2 211 388</b>	<b>2 033 011</b>	<b>2 174 493</b>	<b>1 986 644</b>	<b>- 8,11 %</b>

Source : commune et comptes administratifs de Vandœuvre-lès-Nancy

La diminution des services extérieurs provient de la maintenance des équipements (- 43 886 €).

Concernant les autres services extérieurs, un changement d'imputation des dépenses a été opéré en 2022, lorsque la commune a changé de nomenclature comptable (passage à la M57). Jusqu'en 2021, elle enregistrait dans des comptes 62 (autres services extérieurs) les remboursements de frais à la métropole des services mutualisés de téléphonie et d'informatique ainsi que la mise à disposition des personnels du Parc des sports. Depuis 2022, elle les impute au compte 6573 (subventions aux organismes publics), conduisant à la baisse des charges des services extérieurs. En 2022, ce montant s'élève à 189 542 € et à 112 496 € en 2023.

Les subventions aux associations sportives sont en légère diminution (- 3,73 %). La baisse constatée en 2021 s'explique par le fait que la commune a adapté le versement des subventions au montant non dépensé par les clubs l'année précédente. Par exemple, le club de

basketball a vu sa subvention baisser de 78 000 € en 2020 à 11 610 € en 2021. En 2022, ces subventions retrouvent en partie leur niveau d'avant crise sanitaire et augmentent en 2023 mais en restant encore un peu plus faible qu'en 2019.

Enfin, les charges de personnel diminuent de 80 000 € en 2023 (3,75 % de baisse), en raison du départ d'un agent du service des sports et du transfert de huit agents d'entretien au sein d'un autre service.

Malgré cette diminution en 2023, les charges de fonctionnement en matière sportive constituent un coût non négligeable pour la commune (entre 5,64 % et 7,08 % des dépenses totales de fonctionnement de la commune), correspondant à l'importance de cette politique pour la ville.

### **La répartition des charges entre la ville, la métropole et la région**

Trois équipements sportifs sont utilisés par la ville de Vandœuvre-lès-Nancy alors qu'ils appartiennent soit à la métropole du Grand Nancy, soit à la région Grand Est, soit à la fois à la ville et à la métropole. Ce partage implique une répartition des charges entre les entités.

#### ***Le gymnase Monplaisir***

Le gymnase Montplaisir appartient à la région Grand Est.

Par délibération du 19 novembre 2018, une convention prévoit que la commune prend en charge le gardiennage, l'entretien, le nettoyage et la maintenance du site en contrepartie de l'utilisation du gymnase consentie à titre gratuit.

Selon la commune, la prise en charge de ces frais s'élève à 72 218 € en 2022 (cf. annexe 3).

#### ***Le gymnase Haut de Penoy***

Le gymnase Haut de Penoy a été transféré à la métropole du Grand Nancy par délibération du 9 octobre 2023.

La convention signée entre la métropole et la ville le 4 décembre 2023 fixe la prise en charge par la métropole des frais d'entretien et de gardiennage, de chauffage, d'électricité, des consommations d'eau et d'assurance. L'entretien et le gardiennage étant assurés par un agent communal, la convention prévoit une prise en charge des salaires par la métropole, sur une base de 35 heures annualisées, pour le temps exclusif de son affectation à l'entretien et à la surveillance, correspondant au temps scolaire.

En contrepartie, les associations locales pourront utiliser cet équipement à titre gracieux. Néanmoins, cette mise à disposition gracieuse sera valorisée aux taux horaires de 21,78 € pour le gymnase, 21,35 € pour un équipement de plein-air et 27,98 € pour tous les équipements de plein-air. La commune détermine le coût des frais de fonctionnement à la somme de 49 096 € en 2022 (cf. annexe 3).

### *Le Parc des sports de Vandoeuvre Nations*

Enfin, le Parc des sports de Vandoeuvre Nations (PSVN) est un bâtiment qui se décompose en deux parties. Initialement, l'ensemble du complexe appartenait à la ville de Vandœuvre-lès-Nancy. Par délibération du 23 octobre 2000, le conseil municipal a transféré la compétence de la salle principale, d'une capacité de 1 500 places, à la métropole du Grand Nancy. Ainsi, une partie du bâtiment relève de la compétence de la ville, l'autre partie relevant de la compétence de la métropole.

Une convention de mise à disposition d'agents de la ville au profit de la métropole a été signée entre les deux entités. Elle concerne les agents d'entretien, les gardiens, les agents du service des sports (pour la gestion de la salle) ainsi que des fonctions supports. Pour l'année 2022, facturées en 2023, les charges de personnel mis à disposition s'élèvent à 236 808 €.

Les frais de fonctionnement de la salle transférée à la métropole sont refacturés à hauteur de 50 % par la métropole envers la commune. Les charges de l'exercice 2022, facturées en 2023, ont été calculées à 109 239 €.

Pour 2021, les frais (facturés en 2022) se sont élevés à 381 007 € pour la ville et 334 240 € pour la métropole (cf. annexe 3).

Ainsi, au total, la commune a dépensé, en 2022, presque 350 000 € de frais de fonctionnement pour les gymnases relevant de la compétence d'autres entités, en contrepartie d'une utilisation gracieuse de ces équipements.

### **3.3 Des outils d'évaluation à développer**

En 2022, à la demande de l'adjointe aux sports, la commune a organisé des états généraux du sport dans le but de développer les pratiques sportives de la population, mieux connaître les pratiquants et leurs attentes et se coordonner avec les partenaires sur la gestion des installations sportives. L'enjeu était de construire une politique sportive avec les associations, les usagers directs et les pratiquants ou les personnes en recherche de pratique.

Un questionnaire a été adressé au mois de juin 2022, auquel 403 personnes ont répondu. 54 % des répondants étaient extérieurs à la ville et 52 % étaient des femmes. Près des 2/3 des réponses concernaient les moins de 30 ans et 12,6 % les plus de 60 ans. 7,2 % des personnes ayant participé à l'enquête étaient en situation de handicap. L'offre sportive est considérée comme satisfaisante par 88 % des personnes. Plus particulièrement, la communication sur les clubs sportifs et les manifestations satisfait (84 %), de même que le nombre de clubs sportifs présents dans la ville (93 %) ainsi que le nombre (77 %) et la qualité (86 %) des équipements proposés.

Trois conférences débats ont également été organisées entre juillet 2022 et octobre 2023 sur le sport santé, l'éducation et la citoyenneté à travers le sport et sur le sport et le développement durable.

En dehors de cette démarche active à destination du public, aucun autre outil n'est mis en place pour évaluer la politique de la ville en termes de sport. Notamment, les bilans transmis

chaque année par les associations sportives ne sont analysés que dans le cadre de la procédure d'instruction des demandes de financement, pour s'assurer que le versement de la subvention correspond à l'activité réalisée par l'association. Bien que les éléments marquants soient évoqués oralement et fassent l'objet de débats lors des réunions d'arbitrage, aucune grille d'évaluation ou d'analyse n'est élaborée.

La chambre recommande à la commune de se doter d'outils d'analyse lui permettant de piloter sa politique sportive et de mesurer le degré d'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixé.

<p><b>Recommandation n° 2.</b> (Ville de Vandœuvre-lès-Nancy) : Se doter d'outils d'analyse de la politique sportive de la ville.</p>
---

---

### **CONCLUSION INTERMÉDIAIRE**

---

*Les jeunes habitants de Vandœuvre-lès-Nancy peuvent bénéficier d'une aide financière de la commune d'un montant de 70 € pour payer les inscriptions dans les associations sportives. Cette aide est la même pour toutes les activités et quels que soient les revenus des jeunes âgés de cinq à 20 ans.*

*Les frais de fonctionnement en lien avec la politique sportive représentent 6,45 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement cumulées de la ville, ce qui représente un coût pour la collectivité. Pour autant, elle n'a pas mis en place d'outils pour évaluer l'impact et les effets de cette politique.*

---

## **ANNEXES**

Annexe n° 1. Carte jeunes .....	37
Annexe n° 2. Dépenses dans la politique sportive .....	38
Annexe n° 3. Répartition des charges .....	39

**Annexe n° 1. Carte jeunes**

**Tableau n° 1 : Répartition par année et par genre des cartes jeunes**

	2019				2021				2022				2023			
	Filles	Garçons	Total	%												
<i>5 à 7 ans</i>	202	227	429	14,1	175	215	390	15,1	178	202	380	13,4	170	186	356	12,2
<i>7 à 10 ans</i>	503	552	1 055	34,7	407	459	866	33,6	457	492	949	33,5	448	516	964	33,0
<i>11 à 15 ans</i>	470	576	1 046	34,4	409	503	912	35,3	441	553	994	35,1	499	578	1 077	36,9
<i>16 à 18 ans</i>	182	206	388	12,7	137	153	290	11,2	168	205	373	13,2	158	221	379	13,0
<i>18 à 20 ans</i>	54	72	126	4,1	62	60	122	4,7	72	67	139	4,9	66	75	141	4,8
<b>Total</b>	<b>1 411</b>	<b>1 633</b>	<b>3 044</b>	<b>100,0</b>	<b>1 190</b>	<b>1 390</b>	<b>2 580</b>	<b>100,0</b>	<b>1 316</b>	<b>1 519</b>	<b>2 835</b>	<b>100,0</b>	<b>1 341</b>	<b>1 576</b>	<b>2 917</b>	<b>100,0</b>

Source : commune de Vandœuvre-Lès-Nancy

## Annexe n° 2. Dépenses dans la politique sportive

Tableau n° 1 : Dépenses d'investissement dans les infrastructures sportives comparées aux dépenses totales d'équipement

<i>En euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Total
<i>Dépenses totales d'équipement</i>	3 840 606	3 940 029	3 599 327	3 948 930	5 697 489	21 026 381
<i>Dépenses d'investissement dans les structures sportives</i>	597 437	111 516	127 287	116 421	1 683 474	2 636 134
<i>Part des investissements sur les dépenses d'équipement</i>	15,6 %	2,8 %	3,5 %	2,9 %	29,5 %	12,5 %

Source : CRC Grand Est, à partir des données de Vandœuvre-lès-Nancy et du logiciel ANAFI

Tableau n° 2 : Dépenses de fonctionnement des structures sportives comparées aux charges de gestion totales de la commune

<i>En euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2019/2023
<i>Charges de gestion</i>	31 870 566	31 245 108	32 010 207	33 507 339	35 221 442	10,5 %
<i>Dépenses de fonctionnement des structures sportives (dont subventions)</i>	2 162 066	2 211 388	2 033 011	2 174 493	1 986 644	- 8,1 %
<i>Part des dépenses de fonctionnement sur les charges de gestion</i>	6,78 %	7,08 %	6,35 %	6,49 %	5,64 %	

Source : CRC Grand Est, à partir des données de Vandœuvre-lès-Nancy et du logiciel ANAFI

### Annexe n° 3. Répartition des charges

**Tableau n° 1 : Frais de fonctionnement 2022 supportés par la commune pour le gymnase Monplaisir (en euros)**

<i>Nature de la dépense</i>	Montants
<i>Coût personnel gardiens</i>	71 061,42
<i>Réparation / maintenance</i>	461,78
<i>Fournitures diverses</i>	694,80
<i>Coût personnel entretien</i>	Entretien effectué par les gardiens
<b>Total</b>	<b>72 218,00</b>

Source : commune de Vandœuvre-lès-Nancy

**Tableau n° 2 : Frais de fonctionnement 2022 supporté par la commune pour le gymnase Haut de Penoy (en euros)**

<i>Nature de la dépense</i>	Montants	
	Ville	SIS / Métropole
<i>Coût personnel gardiens</i>	47 760,14	14 822,34 Remboursement Métropole suivant convention
<i>Réparation / maintenance</i>	390,90	
<i>Fournitures diverses</i>	944,95	
<i>Coût personnel entretien</i>	Entretien effectué par les gardiens	
<b>Total</b>	<b>49 095,99</b>	

Source : commune de Vandœuvre-lès-Nancy

**Tableau n° 3 : Répartition des frais de fonctionnement 2022 entre la commune et la métropole pour le Parc des sports (en euros)**

<i>Nature de la dépense</i>	<b>Montants</b>		
	Ville	Frais de la ville remboursés à la métropole	Métropole
<i>Assurances fluides</i>		78 462	156 924
<i>Coût personnel gardiens</i>	126 754	33 801	84 502
<i>Réparation / maintenance</i>	12 488	15 389	30 779
<i>Fournitures diverses</i>	590	1 552	3 103
<i>Coût personnel entretien</i>	88 398	23 573	58 932
<b>Total</b>	<b>228 230</b>	<b>152 777</b>	<b>334 240</b>

Source : commune de Vandœuvre-lès-Nancy



*« La société a le droit de demander compte  
à tout agent public de son administration »*

Article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

L'intégralité de ce rapport d'observations définitives  
est disponible sur le site internet  
de la chambre régionale des comptes Grand Est :  
[www.ccomptes.fr/fr/crc-grand-est](http://www.ccomptes.fr/fr/crc-grand-est)

**Chambre régionale des comptes Grand Est**

3-5, rue de la Citadelle

57000 METZ

Tél. : 03 54 22 30 49

[www.ccomptes.fr/fr/crc-grand-est](http://www.ccomptes.fr/fr/crc-grand-est)